



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT

Identificateur du produit : 301 – Pro-Link Crème Cleanser **Catégories SIMDUT :** D2A, D2B
Utilisation du produit : Nettoyant de surface et de récurage doux pour usage industriel
N° de code du produit : R001C (69953)
N° de FS : 0301

Nom et adresse du fournisseur :
 Pro-Link Canada
 Box 67082, 421 Richmond Road
 Ottawa, ON K2A 4E4
 (613) 722-0798

Nom et adresse du fabricant :
 Se reporter au fournisseur.

N° de téléphone d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666

SECTION 2 — COMPOSITION CHIMIQUE/INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% (poids)</u>	<u>DL₅₀</u> <u>mg/kg</u> <u>orale/rat</u>	<u>DL₅₀</u> <u>mg/kg</u> <u>peau/lapin</u>	<u>CL₅₀</u> <u>ppm</u> <u>inh./rat</u>
Acide citrique	77-92-9	1-5	3000	n/d	n/d
Alkyl aryl acide sulfonique	27176-87-0	3-7	650	n/d	n/d
L'alcool ethoxylate	Propriétaires	1-5	1-3 g/kg	n/d	n/d

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ

Voies d'entrée : Inhalation, ingestion, contact cutané et oculaire.

Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë) :

Inhalation : Peut être irritant modérément pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Les concentrations élevées des vapeurs causeront une irritation, ou si le produit est inhalé sous forme d'un brouillard.

Contact cutané : Dangereux en cas de contact cutané.

Contact oculaire : Le contact peut causer une irritation .

Ingestion : Nocif si avalé.

Effets de l'exposition à long terme (chronique) : Se reporter à la section 11. **Autres dangers importants :** Aucun rapporté.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact cutané : Rincer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact oculaire : Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes tout en tenant les paupières ouvertes.

Ingestion : Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Donner plusieurs verres d'eau. Ne rien faire avaler à une personne qui est inconsciente ou qui a des convulsions.

SECTION 5 — MARCHE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE

Dangers d'incendie/Conditions d'inflammabilité : Ininflammable

Point d'éclair (méthode) : Sans objet. °C (°F)

Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume) : s/o

Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume) : s/o

Explosibilité : *Sensibilité aux chocs:* Insensible. *Sensibilité aux décharges statiques :* Insensible.

Propriétés oxydantes : Aucunes

Température d'auto-inflammation : Aucune.

Moyens d'extinction adéquats : Appropriés aux produits environnants en combustion.

Marche à suivre spéciale pour combattre les incendies/Équipement : s/o

Produits de combustion dangereux : s/o

SECTION 6 — REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles : Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Précautions environnementales : Aucune précaution spéciale n'est requise.

Déversement/Nettoyage : Récupérer et réutiliser le plus de produit possible.

Matières interdites : Aucune connue.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Entreposage : Entreposer dans un lieu frais et sec. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

Matériau d'emballage spécial : Contenants en plastique

SECTION 8 — VENTILATION ET PROTECTION PERSONNELLE

Ventilation et mesures d'ingénierie : Une ventilation mécanique devrait être suffisante.

Protection respiratoire : Normalement pas nécessaire.

Gants de protection : Gants en caoutchouc

Protection oculaire : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de sécurité.

Autre équipement de protection : Si nécessaire selon les normes dans les lieux de travail.

SECTION 9 — CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique, couleur et odeur : Pâte blanc cassé; odeur de pin « Wintergreen ».

Seuil de l'odeur : n/d

pH : 5,1

Point d'ébullition : n/d

Point de fusion/congélation : n/d

Pression de vapeur : n/d

Solubilité dans l'eau : n/d

Coefficient de partage huile/eau : Presque zéro.

Densité relative (eau = 1) : 1,21

Densité de vapeur (air=1) : s/o

Composés organiques volatils (COV) : n/d

Taux d'évaporation : n/d **Pourcentage de matières volatiles selon le poids :** n/d

Viscosité : 4/6 : 80 000 cPo

SECTION 10 — RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité : Normalement stable.

Conditions à éviter : Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Matières à éviter : Acides forts et métaux réactifs

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

SECTION 11 — RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀ : Pas établie pour le produit.

Voir section 2 pour les valeurs des ingrédients.

CL₅₀ : Pas établie pour le produit.

Voir section 2 pour les valeurs des ingrédients

Limites d'exposition : ACGIH-TLV – Pas établies

Cancérogénicité : L'acide sulfurique est inscrit dans les listes des produits cancérogènes du CIRC, de l'ACGIH, du NTP et de l'OSHA.

Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction : Il n'existe aucun renseignement pour les personnes ou les animaux en ce qui a trait à la tératogénicité, la mutagénicité ou la toxicité pour la reproduction.

Sensibilisation à la matière : Aucune rapportée.

Maladies aggravées par l'exposition : Maladies cutanées.

Matières synergiques : Aucune connue.

SECTION 12 — RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Effets environnementaux : L'alcool éthoxylate, citrate sodique et l'acide sulfonique sont aisément biodégradable et comme tels, pleine formulation examinant compté être OCDE de dessous aisément biodégradable 301 D.

La toxicité aquatique pour l'alcool éthoxylate pour pêcher et la daphnie serait entre 1-10 mg/l et serait classifiée en tant que basse toxicité

SECTION 13 — ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Manutention lors de l'élimination : Si possible, réutiliser le produit.

Méthodes d'élimination : Utiliser seulement des services d'élimination spécialement conçus à cette fin. Observer les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 — TRANSPORT

Appellation réglementaire : TMD – Pas réglementé

Note : L'appellation réglementaire est fournie à titre d'information générale seulement. Elle ne tient pas compte du format de l'emballage, des moyens de transport et des autres circonstances particulières. Se reporter aux règlements appropriés. La manutention des marchandises dangereuses/matières dangereuses doit être effectuée par un personnel qualifié seulement.

SECTION 15 — RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Renseignements SIMDUT : D2A, D2B

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FS contient tous les renseignements exigés par le règlement en question.

SECTION 16 — AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparée par : Pro-Link Canada

N° de téléphone : (613) 722-0798

Date de préparation : Le 15 octobre 2011

Références :

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2001.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, Supplement 7, 1988.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Base de données CHEMINFO.
4. Fiches signalétiques des fournisseurs de matières brutes.
5. N. Irving Sax. Dangerous Properties of Industrial Materials, Seventh Edition.

s/o Sans objet

n/d Non disponible